

JUIN - JUILLET - AOÛT 2019

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Après sept mois d'attente, le Gouvernement Ilunga est enfin là !

Noël OBOTELA

Rashidi, Historien.
Professeur ordinaire/
Université de
Kinshasa, Faculté
des Lettres et
Sciences Humaines.
Membre du Conseil
de Rédaction de
Congo-Afrique.
nobotela2005@
yahoo.fr

Jamais un Premier Ministre n'aura attendu si longtemps pour voir son équipe être mise en place. En effet, c'est aux petites heures de la matinée du 26 août 2019 que l'ordonnance portant nomination de l'équipe gouvernementale a été rendue publique. Cela n'a pas été facile dans la mesure où « tout le monde est, avait dit Jean Marc Kabund, le 7 août 2019, prétendant à un poste... ». Le caractère « éléphantique (65 membres) de l'équipe Ilunga expliquerait, peut-être, la pléthore d'ambitions exprimées lors des consultations. Les deux tiers de ministres appartiennent au FCC.

En session extraordinaire, l'Assemblée nationale a validé, le 29 août 2019, les mandats des députés. Certains n'ont pas dérogé à la règle en cédant leurs sièges à leurs enfants. À la suite de cela, des voix s'élèvent pour réclamer la modification de la loi électorale afin d'interdire cette pratique. N'est-ce pas un cri dans le désert ?

Élection du Gouverneur du Sankuru ou la détermination des grands électeurs

Remise à maintes reprises, l'élection du Gouverneur du Sankuru a enfin eu lieu, le 20 juillet 2019. Une assemblée provinciale dominée par le FCC a porté son dévolu sur Joseph-Stéphane Mukumadi en lieu et place de leur candidat naturel Lambert Mende. Pour ce dernier, sa défaite prouve qu'il y a « dysfonctionnement très grave au sein du regroupement FCC ». Il a récolté 8 voix sur 25 votants, alors que son challenger en a obtenu 17.

Les ordonnances présidentielles, les invalidations à la Cour constitutionnelle et les arrêtés du Gouverneur de la Ville de Kinshasa, du droit à ne pas en finir, mais qui croire ?

Par ordonnances présidentielles, le Chef de l'État avait nommé, le 3 juin 2019, les dirigeants de la Société Nationale des Chemins de Fer du Congo et de la Gecamines. Les deux textes ont été qualifiés

d'irréguliers dans la mesure où « de telles nominations doivent être faites en consultation avec le gouvernement. Or, ce dernier n'est pas encore installé ! », selon le député national Henri-Thomas Lokondo. De son côté, le député André Mbata soutient qu'il s'agit « d'une situation exceptionnelle à travers laquelle sur la base de l'article 69 de la Constitution, le Chef de l'État assure le fonctionnement régulier des services publics et la continuité de l'État ». Par ailleurs, Théodore Ngoy, un des candidats à la présidentielle 2018 a lancé une pétition demandant à la Présidente de l'Assemblée nationale des excuses pour avoir permis, le 7 juin 2019, le débat sur les ordonnances présidentielles. Le Secrétaire Général de l'Union pour la Nation Congolaise (UNC) s'est insurgé, le 22 juin 2019, contre le blocage de ces ordonnances par le Ministre du Portefeuille.

La Cour constitutionnelle a rendu, le 11 juin 2019, les arrêts sur le contentieux électoral. Plus de 30 députés et sénateurs avaient ainsi été invalidés. La plupart appartiennent à l'Opposition. Le député national, Christian Mwando Simba, avait alors qualifié ces arrêts « *de sadiques et d'injustes* ». Le Procureur Général près la Cour constitutionnelle a demandé, le 24 juin 2019, la réhabilitation des députés invalidés. Et, le 4 juillet 2019, la Cour constitutionnelle avait publié la liste définitive des députés récupérés ; ils sont une trentaine.

Comme si cela ne suffisait pas, le Gouverneur de la Ville de Kinshasa avait, le 20 août 2019, pris un arrêté portant nomination et permutation des bourgmestres de certaines communes de la Capitale. L'Association Congolaise pour l'Accès à la Justice (ACAJ) avait rapidement réagi en lui demandant de retirer cet arrêté car « ces prérogatives reviennent exclusivement au Chef de l'État ». Entretemps, il y a eu un démenti pour soutenir que ledit arrêté est un faux et que l'auteur serait arrêté. Curieusement, après ce premier arrêté, le même Gouverneur avait pris un autre arrêté nommant et permutant à titre provisoire des bourgmestres de quelques communes.

Ces trois situations semblent mettre à rude épreuve le droit et sa perception par le citoyen ordinaire. En fin de compte, ne sont-elles pas des tests ou simplement des peaux de banane émanant des forces qui se partagent l'espace politique de la RD Congo ?

L'épidémie à virus Ebola, toujours expansive, mais pas invincible

Au 2 juin 2019, la maladie à virus Ebola a franchi la barre de 2000 morts. Par ailleurs, une évolution positive a été notée ; elle est liée à l'amélioration de la situation sécuritaire et au confinement géographique de l'épidémie. Pour mettre fin à cette épidémie, il est indispensable d'accroître la surveillance épidémiologique en vue de briser la chaîne de transmission en listant les cas confirmés et en les suivant durant 21 jours.

Dans son rapport du 4 juin 2019, le Ministère de la Santé a annoncé le cambriolage opéré dans le laboratoire de Komanda en Ituri, dans la nuit du 2 au 4 juin 2019. Les voleurs ont emporté deux ordinateurs portables, un appareil GeneXpert utilisé pour tester les échantillons dans le laboratoire et d'autres matériels.

Vers fin mai et début juin 2019, des cas de résistance et des violences contre les équipes de riposte ont été de moins en moins relevés à Butembo, épiscopat de l'épidémie au Nord-Kivu. Cela découle notamment de l'engagement des dialogues sociaux et l'implication communautaire ; de l'implication des leaders de base ; à des actions judiciaires engagées contre les auteurs d'attaques et violences à l'endroit des structures et agents de santé et grâce aussi à des négociations avec les groupes armés.

Les politiques ne restent pas insensibles à l'expansion de l'épidémie. Martin Fayulu a sensibilisé, le 6 juin 2019, les étudiants en leur rappelant que cette maladie n'est pas une fiction ; il faut en parler chaque jour. Il en a profité pour remercier la Grande-Bretagne pour son appui dans la lutte.

Le Ministère de la Santé et l'OMS ont confirmé, le 11 juin 2019, la détection d'un cas atteint de cette maladie en Ouganda. Il s'agit d'un enfant de 5 ans venu de la RD Congo. Le même Ministère a annoncé, dans un autre rapport, du 12 juin 2019, que deux agents de santé étaient atteints et que l'un d'eux en est décédé.

Dans le District de Kasese en Ouganda, deux nouveaux cas ont été enregistrés, le 12 juin 2019 : une femme de 50 ans et un garçon de 3 ans. Le Gouvernement ougandais a demandé à la population frontalière de deux pays de suspendre les marchés communs, les cultes, les enterrements et les mariages aux frontières ; un plan de santé pour lutter contre cette maladie avait été lancé. Ainsi l'Ouganda a annoncé, le 13 juin 2019, le rapatriement en RD Congo de toutes les personnes contaminées par le virus.

En dépit de l'effervescence observée à la frontière RD Congo et l'Ouganda, cette maladie ne constitue pas encore une urgence de santé publique de portée internationale, selon la conclusion de la réunion tenue à Genève (Suisse), le 14 juin 2019. Entretemps, le Directeur Général de l'OMS était, le 15 juin 2019, à Butembo en vue de reconforter les équipes mobiles pour le travail réalisé sur le terrain. Lors de l'entrevue, le 17 juin 2019, avec le Président ougandais, celui-ci avait insisté auprès du Directeur Général de l'OMS sur l'urgence pour le Gouvernement de la RD Congo de se préoccuper de l'aspect sécuritaire pour stopper la propagation du virus.

Les attaques contre les équipes n'ont pas cessé. Huit auteurs présumés de l'incendie d'un véhicule de la riposte ont été arrêtés par la Police le 24 juin 2019 à Beni. Devant cette situation, le coordonnateur de la riposte contre Ebola au Nord-Kivu a annoncé, le 4 juin 2019, la suspension de toutes les activités de la riposte à Beni par mesure de précaution.

Début juillet 2019, une nouvelle zone de santé a été touchée par Ebola en Ituri. C'est la zone de santé d'Ariwara. Mbusa Nyamwisi a appelé, le 1^{er} juillet 2019, à Beni, à la mise en place d'un front commun pour lutter contre cette maladie. Toujours dans le Nord-Kivu, de nouveaux cas sont toujours enregistrés, selon un rapport publié, le 2 juillet 2019, par le Ministère de la Santé. Le Chef de Bureau de la MONUSCO à Beni, Butembo et Lubero a invité, le 2 juillet 2019, tous les partenaires à déployer les efforts en vue d'éradiquer du Nord-Kivu cette maladie et l'insécurité. D'après un rapport du Ministère de la Santé, du 4 juillet 2019, 666 malades ont été guéris, près de 2000 décès enregistrés et plus de 150.000 personnes vaccinées depuis le début de l'épidémie.

Le Maire de Butembo s'est réjoui, le 10 juillet 2019, de la baisse de la résistance de la population à la lutte contre Ebola. Par ailleurs, dans une note datée du 10 juillet 2019, le Ministère de la Santé a interdit l'introduction d'un deuxième vaccin contre Ebola dans les Provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri. Le nouveau Gouverneur du Nord-Kivu a réuni, le 15 juillet 2019, en séance extraordinaire, ses ministres et des experts de la santé en vue de mettre en place des mesures efficaces pour protéger la Ville de Goma. Il a encore rassuré tant les provinces limitrophes que les pays voisins de la mise en place des mesures efficaces pour renforcer la surveillance aux points d'entrée et de contrôle sanitaire. Ces assurances n'ont pas empêché l'assassinat de deux agents de la riposte, le 14 juillet 2019, près de Butembo.

Le Ministre de la Santé avait, le 15 juillet 2019, à Genève, livré, lors d'une réunion de haut niveau, les 5 facteurs de risques de l'épidémie. Il s'agit de la densité de la population, la grande mobilité de la population, le nombre élevé de zones de santé dans l'espace géographique considéré et réparties sur deux provinces, du déroulement de la riposte dans des zones où il y a une opération militaire avec, en plus, les groupes armés et les milices communautaires pendant la période électorale. Alors que la Secrétaire Générale du MLC, Eve Bazaiba, a appelé, le 16 juillet 2019, à une mobilisation générale pour vaincre cette maladie, le Secrétaire Général Adjoint de l'ONU aux affaires humanitaires, Mark Lowcock a révélé que la riposte contre Ebola se heurte à l'insécurité et au manque de financement. Le risque de propagation de la maladie est élevé pour les provinces et pays voisins où les mesures ne sont pas respectées. Le Gouverneur du Nord-Kivu a, le 16 juillet 2019, invité la population au respect des mesures préventives édictées.

À Beni, selon le Ministère de la Santé, on a recensé 10 cas et 3 décès, le 22 juillet 2019 ; 140 agents de santé contaminés dont 41 décès. Un malade dépisté positif s'est échappé, le 25 juillet 2019, du Centre de Traitement à Lubero ! À la même date, la rumeur d'Ebola a circulé à Kinshasa ; information vite démentie par la Croix-Rouge.

Les leaders religieux ont pris l'engagement, le 25 juillet 2019, à Beni de s'investir dans la lutte contre Ebola. D'un autre côté, les Congolais et les expatriés ont été interdits de participer au pèlerinage à La Mecque en 2019. Cette information a été livrée, le 25 juillet 2019, par le Secrétaire Général de la Communauté Islamique du Congo, l'Imam Djuma Touara. Selon un communiqué du 24 juillet 2019, les États-Unis ont annoncé une aide supplémentaire de plus de 38 millions USD pour soutenir l'épidémie à virus Ebola. Celle-ci a encore été détectée en Ituri où 5 personnes sont mortes, le 28 juillet 2019 à Some (Territoire de Mambasa).

Le Rwanda avait fermé, le 1^{er} août 2019, sa frontière à Gisenyi pendant quelques heures tout en déconseillant à ses citoyens de se rendre « inutilement » à Goma. Une équipe de médecins provenant de Bunia a atteint, le 1^{er} août 2019, Mongbwalu en vue d'enquêter sur le 2^e cas confirmé positif à Goma, une personne qui était partie de la localité de Mongbwalu (Ituri).

Deux événements ont marqué un tournant décisif dans la lutte contre la maladie. Le premier concerne le cas du médecin camerounais de l'OMS, Richard Mouzoko, abattu, en avril dans un hôpital de Butembo. Début août 2019, trois médecins soupçonnés de ce meurtre étaient arrêtés. L'enquête a encore permis d'arrêter quelques cinquante personnes impliquées dans ce dossier. Le deuxième cas porte sur le changement intervenu à la tête de la lutte contre Ebola par la création du Secrétariat technique du Comité Multisectoriel de riposte contre Ebola. En date du 20 juillet 2019, le Chef de l'État avait nommé le Dr. Jean-Jacques Muyembe à la tête de cette structure. Le Ministre de la Santé, se voyant « dépouillé » (!), avait remis, le 22 juillet 2019, sa démission en s'insurgeant notamment contre la procédure de la mise en place dudit Secrétariat.

Élection au perchoir du Sénat : Bahati Lukwebo, baroudeur ou simple agitateur?

Avant même la mise en place du nouveau Bureau du Sénat, la Chambre a été sommée de rembourser les crédits pris à la Banque Internationale pour l'Afrique au Congo (BIAC). L'ancien Président du Sénat reconnaît un litige de 2,68 millions USD. L'ancien questeur du Sénat s'était exprimé, le 13 juin 2019, à ce sujet.

Signe annonciateur du climat de méfiance au FCC, le Parti des Résistants Maï-Maï (PRM) avait dénoncé, le 15 juin 2019, la « gourmandise » du PPRD qui tiendrait à « arracher » aux autres partis membres du FCC leurs acquis. L'AFDC avait réagi de la même façon auparavant. D'ailleurs, à propos du Sénat, l'enjeu semble être le perchoir. L'AFDC a proposé, fin juin 2019, ses candidats pour la présidence, poste également convoité par le PPRD. Parmi les candidats AFDC, il y a Bahati, Vunabandi et Makota. En dépit des gesticulations de l'AFDC, le dernier mot revient à l'autorité morale,

seule habilitée à désigner le candidat du FCC. Kabila a tranché, le 1^{er} juillet 2019, en portant son dévolu sur le Sénateur Thambwe Mwamba. Un autre sénateur, Mokolowa Mpombo Edouard, a, à son tour, postulé pour la 1^{re} vice-présidence de ce bureau.

En dépit du choix opéré par l'autorité morale du FCC, les femmes de l'AFDC appellent tous les sénateurs à soutenir la candidature de Bahati. Celle-ci a entraîné la scission au sein de l'AFDC. Des élus et cadres au nombre de 14 de l'AFDC ont soutenu, le 5 juillet 2019, la candidature de Thambwe et réitéré leur loyauté à Kabila. Entretemps, les présidents des regroupements politiques du FCC ont lancé, le 8 juin 2019, un ultimatum à Bahati en lui demandant de faire publiquement amende honorable en retirant sa candidature. Déjà suspendu du FCC, le 9 juillet 2019, Bahati a vu les cadres restés fidèles à l'autorité morale du FCC envisager, le 10 juillet 2019, sa suspension de l'AFDC. Le même Bahati a révélé « l'ingratitude » de certains membres ayant opté pour la candidature de Thambwe, avoir versé la caution lors des élections. Il a encore dénoncé « un climat de haine, des règlements de compte au sein du FCC ». Il a maintenu sa candidature comme Président au Bureau du Sénat. La rupture avec le FCC est donc consommée. Il a reçu, le 11 juillet 2019, le soutien de la Nouvelle Dynamique de la Société Civile en RD Congo qui l'a encouragé à « démystifier » Kabila.

La mouture de la composition du Bureau (version candidats FCC) se présente comme suit : Thambwe (présidence), Boshab (1^{er} vice-président), John Tibasima (2^e vice-président), Kaumba (Rapporteur), Rubuye (Questeur) et Zagbalafo (Questeur Adjoint). Au total, 6 postes sur 7 reviendront au FCC dont 3 au PPRD ! Bahati a accusé, le 14 juillet 2019, le PPRD de faire son « shopping » ou le « débauchage » à l'AFDC-A ! Il a été définitivement radié du FCC par la conférence des présidents tenue, le 15 juillet 2019, et l'a exclu de l'AFDC le même jour. Il a été remplacé par Nene Nkulu, selon les dissidents. D'après Remy Musungayi, porte-parole du camp Bahati, ce dossier sera examiné, le 16 juillet 2019. Bahati a affirmé, le 16 juillet 2019, que Nene Nkulu n'a aucune qualité pour engager et représenter l'AFDC-A.

L'Association Congolaise pour l'Accès à la Justice (ACAJ) a condamné, le 17 juillet 2019, le « débauchage » de certains élus de l'AFDC-A par le FCC. En déposant, le 22 juillet 2019, sa candidature, Bahati avait déclaré que « les intrigues et les intimidations ne passeront pas ». Aussi, a-t-il déposé une plainte contre certains dissidents de son regroupement et contre Néhémie Mwilanya.

L'élection a eu lieu, le 27 juillet 2019 et les résultats, sans créer la surprise, ont donné Thambwe comme président suivi, non de Boshab, mais de Samy Badibanga.

AFRIQUE

En **Afrique**, la deuxième édition du Baromètre mondial de la Corruption-Afrique (GCB) publiée à l'occasion de la Journée Africaine de la lutte contre la corruption par *Transparency International* en partenariat avec Afrobaromètre, a révélé qu'une personne sur quatre doit verser des pots-de-vin pour accéder aux services en Afrique.

Au **Benin**, le procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Cotonou a annoncé, le 18 juin 2019, des mesures coercitives contre l'ex-président Boni Yayi. Selon le Procureur, la Justice détiendrait des éléments témoignant de son implication dans les violences post-électorales.

Le **Burkina Faso** a subi, du 4 avril 2015 au 16 juin 2019, 283 attaques terroristes qui avaient fait 524 morts et 306 blessés.

Au **Burundi**, le Gouvernement a décidé de transférer le 21 décembre 2018 la capitale politique du pays de Bujumbura à Gitega. Cette ville au centre du pays a été la capitale royale du pays pendant la période coloniale.

La **CEDEAO** s'efforce de lancer une monnaie unique. Cette future monnaie devant s'appeler, l'*Eco*, pourrait garder sa parité avec l'euro. Ce point a été soutenu par les huit pays membres de la CEDEAO lors de la réunion tenue à Abuja au Nigeria le 29 juin 2019.

En **Égypte**, l'ancien Président issu des Frères musulmans, Mohamed Morsi est mort, à l'âge de 67 ans, pendant sa comparution au tribunal au Caire. En détention depuis 2013, il est décédé, le 17 juin 2019 et a été enterré, le 18 juin 2019.

Le président turc Tayyip Erdogan a accusé, le 20 juin 2019, le Président égyptien Al-Sisi d'avoir fait tuer Mohamed Morsi. Il a appelé à l'ouverture d'une enquête à diligenter par l'ONU.

Au **Gabon**, le Président Ali Bongo Odimba a, en juin 2019, créé la surprise en proposant au Britannique naturalisé gabonais, Lee White, réputé pour être un écologiste intransigeant, à la tête du ministère gabonais des forêts.

Au **Ghana**, le Président Nana Akufo-Adu, en visite en France, a exhorté, le 8 juillet 2019, à Paris, ses compatriotes à chérir leur nationalité et leur citoyenneté, et de ne pas aider les non-ghanéens à obtenir la carte d'identité nationale, « Ghana card ».

En **Guinée Équatoriale**, le Président Teodoro Obiang Nguema a fêté, le 3 août 2019 ses 40 années de pouvoir. Réélu en 2016 avec plus de 90% des suffrages et âgé de 77ans, il prépare son fils pour sa succession.

Au **Kenya**, le ministre des finances, Henry Rootioh, s'est rendu à la police après que le procureur général ait ordonné, sur la base d'allégations de corruption, le 22 juillet 2019, son interpellation. Il est accusé d'avoir violé les règles en passation de marches en attribuant à une société italienne un contrat de plus de 450 millions de dollars.

L'ONU a, dans un rapport publié, le 15 juillet 2019, révélé que la faim dans le monde affectait 821,6 millions de personnes en 2018, contre 811 millions en 2017.

Le **Rwanda** a supprimé le visa pour les ressortissants de la Côte-d'Ivoire. Cette mesure a été approuvée, le 7 juin 2019, lors d'un Conseil extraordinaire des Ministres présidé par le Chef de l'État Paul Kagame.

Au **Soudan**, selon une annonce faite le 25 mai 2019, le chef de la junte a brisé les accords conclus avec les leaders de la contestation et a appelé à la tenue des élections dans 9 mois. Deux jours après, le 27 mai 2019, le pays était suspendu des activités de l'Union Africaine jusqu'à l'établissement d'une autorité civile de transition.

Les leaders de la contestation ont appelé, le 8 juin 2019, à la « désobéissance civile » pour écarter l'armée du pouvoir. Les militaires étant accusés de la répression brutale contre les manifestants, les leaders de la contestation avaient signalé que le mouvement de contestation lancé, le 9 juin 2019, ne prendrait fin qu'avec l'avènement d'un gouvernement civil.

Depuis son arrestation, le 11 avril 2019, Omar el-Béchir a fait sa première apparition, le 16 juin 2019, à son arrivée à la prison, escorté par un convoi de véhicules et des membres des forces de sécurité pour être déféré au Parquet.

Des généraux au pouvoir au Soudan et des chefs de la contestation ont échangé, le 3 juillet 2019, en vue de discuter de la transition. Le médiateur de l'Union Africaine a annoncé, le 5 juillet 2019, qu'un accord a été trouvé entre les militaires et l'opposition après deux jours de discussions. Le Conseil militaire qui dirige le Soudan et l'Alliance pour la liberté et le changement (ALC) « se sont mis d'accord » pour une direction « alternée ». Par ailleurs, les militaires refusent de livrer Omar el-Béchir à la Justice civile ou internationale, pour crimes de guerre. L'ouverture du procès d'Omar el-Béchir est prévue pour le 17 août 2019.

En **Tunisie**, la présidence a annoncé, le 25 juillet 2019, le décès du président de la République Béji Saïd Essebi. Hospitalisé, le 24 juillet 2019, il est décédé à l'âge de 92 ans.

Au **Zimbabwe**, un enseignant a été, vers fin juin 2019, suspendu de ses fonctions pendant trois mois, pour avoir dénigré le Président Emmerson Mnangagwa dans un bar pour la gestion de la crise économique qui frappe le pays. ■